

## Résumé des interventions de consultation préalable aux audiences publiques

- Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica -
- Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze -
- Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine -
- Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles -

- 1) **Juillet 2005** : Première rencontre du comité interministériel régional d'Abitibi-Témiscamingue<sup>1</sup> sur les aires protégées (CIRAP-08)

Présentation du mandat du comité, du rôle des participants, des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à l'égard du comité et des besoins de collaboration et en données et informations descriptives à l'égard des dossiers d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue. Comme il s'agissait de la mise en place du comité, il n'y a pas eu de discussions spécifiques aux quatre projets d'aires protégées. Il est toutefois entendu que les travaux à réaliser par ce comité porteront d'abord sur ces quatre projets.

- 2) **Septembre 2005** : Validation des données sur le terrain pour la préparation du portrait écologique

Visite des quatre territoires visés par le statut de réserve de biodiversité projetée. Acquisition de connaissances et validation des données théoriques et cartographiques sur le plan écologique.

- 3) **Janvier 2006** : Deuxième rencontre du CIRAP-08

Présentation des besoins spécifiques du MDDEP relatifs aux quatre réserves de biodiversité projetées en matière d'information écologique, d'occupation, d'utilisation et d'enjeux potentiels. Les participants conviennent de transmettre les informations nécessaires au MDDEP. Celui-ci s'engage à consulter les membres du comité sur le projet de document de consultation publique.

- 4) **Juin 2006** : Rencontre de la communauté algonquine de Winneway (présentation des projets de réserves de biodiversité du lac des Quinze et du réservoir Decelles et discussions sur le régime d'activités)

- Le représentant de la communauté de Winneway (Martin Mathias, responsable de la foresterie) a posé de nombreuses questions à l'égard des projets d'aires protégées, particulièrement sur les éléments de biodiversité à protéger et les limites;
- À la demande de M. Mathias, des cartes des territoires lui ont été transmises suite à cette rencontre;
- La communauté aurait identifié certains territoires d'intérêt au sud de Winneway;

---

<sup>1</sup> Ce comité est formé de représentants, du MDDEP, de chaque secteur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de la Culture et des Communications, du ministère des Affaires municipales et des Régions, des MRC de Témiscamingue et de La Vallée-de-l'Or et de la Ville de Rouyn-Noranda.

- La communauté pourrait proposer un agrandissement à la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze dans sa partie sud-est;
- Le MDDEP a invité la communauté à lui faire parvenir tout commentaire ou préoccupation à l'égard de ces projets et à participer aux audiences publiques;
- La communauté se dit généralement favorable aux projets d'aire protégée puisque les activités industrielles y sont interdites alors que les activités traditionnelles autochtones sont permises sans contrainte.

5) **Juillet 2006** : Rencontre des communautés algonquines de Timiskaming (4 juillet 2006), Lac-Simon (5 juillet 2006) et Kitcisakik (5 juillet 2006) : présentation des projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles et discussions sur le régime d'activités :

- Les communautés se disent généralement favorables aux projets d'aire protégée puisque les activités industrielles y sont interdites alors que les activités traditionnelles autochtones sont permises sans contrainte;
- Les communautés ont posé de nombreuses questions en vue de se faire préciser les projets mais aucune préoccupation précise n'a été signalée au MDDEP.

*Timiskaming :*

- La communauté de Timiskaming<sup>2</sup> travaille sur un projet de mise en valeur sur un site situé près de la limite sud de la réserve de biodiversité du lac Opasatica, près du lac Bull Rock. Elle signale que des discussions sont en cours avec l'entreprise forestière qui détient les droits de coupe et le MRNF en vue de signer une entente. Peu de détails ont été transmis au MDDEP à ce sujet;
- La communauté de Timiskaming a questionné le MDDEP sur la faisabilité d'une co-gestion;
- La communauté de Timiskaming dit ne pas toujours disposer des ressources nécessaires pour analyser tous les projets du gouvernement dont les aires protégées de façon approfondie;

*Lac-Simon :*

- La représentante de la communauté de Lac-Simon (Marlène Jérôme, directrice des Ressources naturelles) a signifié que l'interdiction des activités industrielles d'exploitation est une bonne chose car ces activités provoquent la perte du savoir traditionnel en modifiant les milieux naturels;

*Kitcisakik :*

- La communauté de Kitcisakik (représentée par Charlie Papatie, agent de recherche en foresterie) a signifié qu'elle ne se sentait pas directement concernée par les projets de réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles (ni les 2 autres projets qui sont encore plus éloignés);

---

<sup>2</sup> La personne rencontrée était le chef Conrad Paulson.

- 6) **Décembre 2006** : Rencontre des acteurs concernés par l'entremise de réunions aux tables de gestion intégrée des ressources (GIR) de Témiscamingue, de La Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda : présentation des projets, préparation aux audiences publiques et présentation d'un projet d'enquête d'utilisation du territoire et des ressources

Table GIR de Témiscamingue<sup>3</sup> (5 décembre 2006) : les échanges ont porté sur la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze et concernaient les thèmes suivants :

- Des gens de Rémigny ont expliqué qu'ils avaient travaillé pendant 2 ans sur un projet d'exploitation forestière dans la partie nord de la réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze et n'ont pas été consultés ou informés lorsque la mise en réserve a été réalisée, compromettant ainsi leur projet. Le MDDEP a répondu que le processus d'information et de consultation préalable à la mise en réserve a été amélioré depuis, et ce, afin d'éviter ce genre de situation. Le processus utilisé pour la province naturelle C a été présenté, à savoir que les Conférences régionales des élus sont consultées sur les territoires d'intérêt;
- Certaines personnes s'interrogent sur le fait que les compagnies forestières sont consultées sur la sélection des territoires d'intérêt alors que les détenteurs de droits fonciers ne le sont pas. Le MDDEP a expliqué que les industries sont consultées puisque leurs droits sont révoqués lors de la création des réserves de biodiversité projetées, ce qui n'est pas le cas pour les détenteurs de droits fonciers;
- La reconstruction de camp de chasse suite à un feu a été discutée. Le MDDEP a confirmé la possibilité de reconstruire les infrastructures déjà permises en vertu d'un droit et présentes sur le territoire;
- Des questions ont portées sur l'entretien des sentiers et des chemins existants. Le MDDEP a confirmé que leur entretien est permis;
- Certaines personnes se préoccupaient de la possibilité d'une mise en valeur récréotouristique. Le MDDEP a expliqué que ces projets pourront être autorisés mais que le développement à des fins personnelles, tel la villégiature, ne sera pas permis;
- Le MDDEP a mentionné que les acteurs concernés pourront participer à la gestion de ce territoire, la Table GIR pourrait jouer le rôle de comité de gestion;
- Certains ont demandé si la présence de l'aire protégée permettra d'aider à négocier un meilleur contrôle du marnage du lac des Quinze, plusieurs milieux riverains subissent une érosion importante. Le lac des Quinze ne faisant pas partie de l'aire protégée, le MDDEP a expliqué qu'il ne pourra pas exiger un meilleur contrôle du marnage par Hydro-Québec mais que la présence de l'aire protégée pourrait aider les gens désireux de sensibiliser Hydro-Québec;

---

<sup>3</sup> Étaient présents : Benoît Larouche et Marc-André Bouchard (MDDEP), Carole Racine (Association des trappeurs du Témiscamingue), Julie Béland (Zec Kipawa), Maurice Rivard (Préfet-adjoint MRC et maire de Notre-Dame-du-Nord), Daniel Dufault (Municipalité Régionale de Comté), Alain Filteau (Foresterie des Quinze et municipalité de Rémigny), Amélie Brassard (UQAT-étudiante maîtrise-Winneway), Ambroise Lycke (UQAT-étudiante maîtrise-Winneway), David Martineau (Rémigny), Jocelyn Welp (Rémigny), Karmen Rivard (Nédélec), Jean-Claude Adam (Ville-Marie), Jacques Larouche (Récro des Quinze) et Éric Lavoie (Coordonnateur de la Table GIR Témiscamingue).

Table GIR de Rouyn-Noranda<sup>4</sup> (6 décembre 2006) : les échanges ont porté sur les réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica et du réservoir Decelles et ont concernaient les thèmes suivants :

Opasatica :

- La présence du cerf de Virginie à l'est près du lac Évain;
- La coupe de bois de chauffage (accès, contrôle, disponibilité);
- La recherche archéologique;
- Le lien transfrontalier avec l'Ontario (présence d'aire protégée adjacente à celle qui est proposée);
- Suggestions d'amélioration des limites (Rives est et nord du Lac Opasatica comme limite et agrandissement);
- Les impacts à prévoir sur la villégiature;
- Infrastructure publique sur la rive (rampe de mise à l'eau);
- Gestion des activités nautiques;
- La résilience des écosystèmes forestiers perturbés;
- Le maintien et la mise en valeur des accès (routes et sentiers);
- Discussion sur les liens possible avec les autres projets d'aires protégées (Kekeko et Kanasuta au nord) et le potentiel minier de ce secteur.

Decelles :

- Mise en valeur récréative et accès;
- Résilience des écosystèmes perturbés;
- Impacts des activités forestières périphériques;
- Améliorer des limites :
  - Dunes de sable et moraine d'Harricana au nord-est ;
  - Portion à l'ouest du barrage Rapide 7.

Table GIR de La Vallée-de-l'Or (7 décembre 2006) : les échanges ont porté sur les réserves de biodiversité projetées de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles :

- Le compte-rendu officiel n'est pas disponible, toutefois les sujets suivants ont suscité des discussions plus approfondies :
  - Les limites des réserves de biodiversité projetées de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles et leur connectivité, notamment les secteurs d'intérêt écologique situés entre ces deux territoires (moraine d'Harricana);

---

<sup>4</sup> Étaient présents : Marielle Pellerin (conseillère municipale), Danielle Simard (conseillère municipale), Martin Thibeault (Tembec), Vincent Nadeau (MRNF secteur forêt), Madeleine Cameron (MRNF secteur forêt), Virginie Gauthier (CLD Rouyn-Noranda), Suzanne Trudel (Parc Aiguebelle), Michel Dubé (Action Boréale), Sylvie Ippersiel-Mantha (Sentinelle Opasatica), Jose Mediavilla (Sentinelle Opasatica), Isabelle Jacob (Groupe Éco-citoyen de RN), André Gagnon (RLTP), Guy Roy (Association de chasse et pêche de RN), Roger de Denus (Association des trappeurs de RN), André Cantin (Association des trappeurs de RN), Roger Larivière (Club de motoneigistes de RN), Élise Tremblay (Ville de Rouyn-Noranda), Violaine Lafortune (Ville de Rouyn-Noranda), Pierre Monfette (Ville de Rouyn-Noranda), Sébastien Giguère (Ville de Rouyn-Noranda), Larry Chomik (RLTP), Benoît Larouche (MDDEP), Marc-André Bouchard (MDDEP).

- Le secteur du lac Florentin (situé entre ces deux territoires sur la moraine d'Harricana) qui présenterait des caractéristiques particulières.

7) **Janvier 2007** : Consultation du CIRAP-08 sur le projet de document de consultation publique (projets de plan de conservation)

Le MDDEP transmet le projet de document de consultation aux membres du CIRAP-08 et prévoit une date de rencontre pour discuter des commentaires.

8) **Février 2007** : Troisième rencontre du CIRAP-08

Les participants ont fait part de leurs commentaires à l'égard du document de consultation. Le MDDEP a procédé aux ajustements nécessaires, le cas échéant. Peu de préoccupations sur le plan des enjeux de protection ont été transmises par les participants de ce comité au MDDEP à l'égard de ces projets d'aires protégées. Ci-après le résumé des thèmes discutés :

- Plus de précision sera requise pour la tenure des terres mais cette absence de données précises ne constitue pas une lacune comme tel pour le moment;
- Pour la Ville de Rouyn-Noranda l'obtention de données précises concernant la tenure constituerait un travail très exigeant en temps (estimé à  $\pm 2$  mois);
- Le MRNF-Territoire signale que la tenure officielle et précise relève du Bureau de l'Arpenteur Général du Québec;
- Les parties conviennent de faire mention que les terres privées enclavées dans un projet de réserve de biodiversité seront exclues des limites finales. Toutefois, la difficulté d'acquérir l'information précise sur la tenure peut faire en sorte qu'il reste des terres privées incluses dans une réserve de biodiversité. D'une part, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ne concerne que les terres du domaine de l'État pour le statut de réserve de biodiversité. D'autre part, des ajustements peuvent être effectués à la description technique;
- Le document de consultation n'entre pas, et ce, volontairement dans les détails de la gestion quotidienne et administrative. Il a été discuté de la possibilité de déposer aux audiences publiques un document à ce sujet;
- Il a été discuté de la possibilité de commenter les limites actuelles des quatre projets (ex : retrait de zones à potentiel de développement de villégiature. Le MDDEP s'est dit ouvert à échanger sur cette question et il donc important de connaître les secteurs visés pour ce type de développement.
- Les participants souhaitent que les objectifs de protection soient plus clairs;
- En réponse à une question, le MDDEP a indiqué qu'en fonction des commentaires reçus, il est possible que les limites soient modifiées;
- Le potentiel archéologique du lac Lemoine devrait être plus détaillé;
- Des questions ont porté sur les zones tampon. Un accent devrait être mis sur l'incidence de la création d'une réserve de biodiversité sur les activités périphériques;
- Enjeux socio-économiques : le MDDEP ne possède aucune donnée sur les impacts économiques de la création de ces aires protégées; c'est le MRNF qui possède des données sur les paramètres forestiers et les impacts économiques négatifs;
- La Ville de Rouyn-Noranda se préoccupe des besoins en ressources à l'égard de la gestion;

- Les MRC se questionnent sur le mandat exact des Tables GIR dans la gestion des réserves de biodiversité. Ont-elles la vocation pour réaliser cette tâche? Disposent-elles des ressources nécessaires et adéquates? De quel soutien financier disposeront-elles?;
- Le MDDEP rappelle qu'il demeure le premier responsable de la protection et de la gestion de ces territoires;
- Le MRNF-Territoire signale que les modalités du MDDEP pour le séjour dans une réserve de biodiversité ne correspondent pas aux modalités du MRNF en matière de séjour sur le territoire public qui assujettissent (théoriquement) les séjours de plus de 30 jours à une autorisation, alors que le MDDEP fixe cette période à 90 jours;
- Il y a des préoccupations à l'égard des demandes du RLTP pour l'agrandissement des bâtiments d'abri sommaire et pour la conversion des baux d'abris sommaires en baux de villégiature, ce qui pourrait générer des impacts supplémentaires.

Fin des interventions de consultations préalables aux audiences publiques. Il est à noter que des communications personnelles ont été réalisées entre les MDDEP et certains membres du comité selon les besoins de chacun en cours de processus.